

L'accès à la justice pour les plaideurs en personne

1.

Quelles sont les initiatives et les réformes mises en œuvre dans vos tribunaux afin d'améliorer les services de soutien pour les comparaisant personnellement (« **les plaideurs en personne** ») et/ou pour rendre les tribunaux plus accessibles et conviviaux?

2.

Quel type de formation ou d'orientation les juges de vos tribunaux ont-ils reçu sur :

- des défis et des enjeux pour les juges en assurant un procès équitable pour les plaideurs en personne ?
- des meilleures pratiques dans le traitement des affaires impliquant des plaideurs en personne?

3.

Les juges de vos tribunaux ont-ils le pouvoir de dissuader et de prévenir des litiges vexatoires ? Si oui, quelle est l'efficacité de ce pouvoir?

4.

Avez-vous une instance spéciale ou une procédure spéciale, dans laquelle des parties à un procès ne sont pas autorisés à être représentées ? Dans quelles circonstances?

Les réformes de procédure civile

1. Quelles sont les réformes de procédure civile introduite pour :

- promouvoir et améliorer l'accès à la justice
- promouvoir et améliorer l'efficacité en matière de traitement des litiges
- réduire les retards dans l'audition et la détermination des cas

- réduire les coûts des litiges
- ajuster la procédure au monde moderne des médias électroniques et de l'internet.

2.

Dans quelle mesure les pratiques des '**modes alternatifs de résolution des conflits**' (MARC) sont-elles utilisés au sein de votre système judiciaire pour aider les parties à résoudre leurs différends?

Par exemple la médiation, l'évaluation précoce neutre, les conférences de consensus?

3.

Les juges reçoivent-ils une formation pour l'application efficace des MARC?